

À Paris, les bruyantes terrasses agacent

Une association de riverains va déposer cette semaine un recours contre la ville pour « carences fautives ».

ANGÉLIQUE NÉGRONI @AngeNegroni

AMÉNAGEMENT Les habitants du 11^e arrondissement de Paris en viennent à regretter les voitures dans certaines rues. Combattu avec ardeur par la maire, Anne Hidalgo, le trafic automobile n'est pas, selon eux, la pire nuisance. Leur bête noire, ce sont les bars et les terrasses, qui envahissent l'arrondissement. Un raz-de-marée face auquel le passage des voitures faisait justement barrage, en empêchant que tables et chaises envahissent toujours plus l'espace public.

« Nombre d'habitants ne veulent plus de rues piétonnes dans ce quartier et signent des pétitions pour s'y opposer », relate même M^e Aurélie Gillet-Marta, qui défend le collectif des riverains du 11^e. Une association qui se bat contre un vacarme nocturne devenu incessant dans ses rues. Vendue comme un gage de tranquillité, la piétonnisation signe au contraire, selon elle, la fin des nuits tranquilles en multipliant les rues de la soif, les terrasses et les débordements sous les fenêtres des habitants, avec des grappes de gens qui restent avec un verre à la main jusque tard dans la nuit. La situation est telle que ce collectif va déposer cette semaine un recours en responsabilité contre la municipalité pour « carences fautives ». La ville, qui en a pourtant le pouvoir, ne met pas bon ordre dans ses quartiers, selon l'association.

Cela fait des années que les familles, nombreuses dans ce secteur de l'est parisien, tirent la sonnette d'alarme sans obtenir ni réponse ni réaction. Ce manque de réactivité de la municipalité peut même se mesurer grâce à un outil que la ville a elle-même mis en place : l'application



Dans le quartier Saint-Honoré à Paris, en mai 2021, après le confinement, les clients profitent de l'ouverture des terrasses qui s'étendent à même les trottoirs.

HERVE CHATEL/
HANS LUCAS VIA AFP

« dans ma rue ». Destiné aux Parisiens pour faire remonter toute anomalie dans l'espace public, il est finalement devenu le baromètre de l'inaction de la ville : 260 signalements en 2019, 585 en 2020, puis 1902 en 2021, quasiment tous restés lettre morte.

« Il y avait bien eu un peu plus de contrôles après un premier recours que l'on avait intenté en 2020 », concède-t-on au sein du collectif. Un effort qui, selon ses membres, est vite retombé, comme un soufflé. L'arrivée de la toute nouvelle police municipale aggrave même la situation, en provoquant l'inertie des services : d'un côté, la police nationale ne se déplace plus pour vacarme nocturne, estimant que c'est maintenant de la compétence de ses collègues municipaux. De l'autre, ces derniers privilégient plutôt la

pédagogie et verbalisent à peine. Dans l'attente de nouveaux recrutements, ils sont par ailleurs très peu nombreux dans Paris. Or, à lui tout seul, le 11^e arrondissement donne bien du grain à moudre. « Avec 3,67 km² pour 145 208 habitants c'est l'arrondissement le plus densément peuplé de Paris. Avec 1313 débits de boissons, c'est également, loin devant les autres arrondissements, le territoire parisien le plus doté en bars et restaurants », écrit Aurélie Gillet-Marta dans un courrier adressé à Anne Hidalgo dans le cadre de ce recours bientôt lancé contre la ville.

Bilan, au grand dam des habitants et faute de sanction, le vacarme a le dernier mot. Pourtant, le bruit, qui est reconnu depuis 2019 comme une « pollution sonore », doit être combattu, selon les textes, par l'État et par les collectivités locales. « Il ap-

partient au maire de réprimer les atteintes à la tranquillité publique », rappelle l'avocate. Or depuis le Covid, en acceptant profusion de terrasses éphémères, la ville a même aggravé la situation.

Le 11^e arrondissement n'est pas le seul à se plaindre de nuisances sonores. Le quartier des Halles-Beaubourg-Montorgueil est lui aussi affecté par le bruit provenant des terrasses et des bars. Une problématique en partie liée à la nouvelle population qui habite le quartier, comme l'explique Pierre, un habitant.

« Avec des touristes de plus en plus présents dans le quartier via Airbnb, les pratiques festives sont en forte augmentation dans ce secteur »

UN HABITANT DU QUARTIER
HALLES-BEAUBOURG-MONTORGUEIL

« Avec des touristes de plus en plus présents dans le quartier via Airbnb, les pratiques festives sont en forte augmentation dans ce secteur », dit-il. Ces touristes souhaitent davantage y trouver un bar qu'une buvette... si bien que le commerce s'adapte à la demande. Une boulangerie qui ferme est vite remplacée par un débit de boissons, et des rues entières abritent désormais des établissements où l'on boit, assis comme debout. À ce cercle vicieux s'ajoute un autre phénomène : la création de nouvelles terrasses. « Des librairies, mais aussi des loueurs de vélos installent devant leur devanture des tables et des chaises pour y prendre une bière », relève Pierre. Avec ce nouveau concept,

l'animation se répand sur les trottoirs. Et les nuisances sonores avec.

Pour combattre cette pollution sonore grandissante, associations et collectifs se sont créés dans la capitale. Réseau Vivre Paris! ou Droit au sommeil, notamment, alternent recours et propositions pour tenter de réduire le bruit. Leur action n'a d'ailleurs pas été vaine : sous leur pression, l'hôtel de ville a adopté des règles plus contraignantes qui aboutissent à réduire le nombre de terrasses dites estivales, ces aménagements mis en place pour la seule période des beaux jours, entre avril et octobre.

Au système déclaratif qui prévalait l'an passé pour ces terrasses éphémères, la ville a adopté un dispositif plus strict d'autorisation sous condition. Bilan : au lieu des 12000 structures qui avaient fleuri de manière totalement désordonnée l'an passé, le chiffre ne devrait pas, pour cette saison, dépasser 4000. Une baisse qui fait bondir les bars et les restaurants et qui aboutit à « des situations iniques », déplore l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih). « Dorénavant, on ne peut plus mettre des tables sur des places de livraison alors que c'était le cas l'an passé. En conséquence, certains établissements sont lésés quand d'autres peuvent étendre leurs activités dehors », déplore David Zenouda, le président de l'Umih Paris-Île-de-France. Ce tour de vis est, reconnaît-il, « lié à l'anarchie de l'an passé ». Mais l'ensemble de la profession ne veut pas être pénalisé. Comme les habitants, elle réclame des contrôles et des sanctions contre les abus et les fauteurs de troubles. Propriétaires de terrasses et habitants doivent, selon le responsable du syndicat, « pouvoir trouver un terrain d'entente ». ■